



BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

Session 2024-2026 - UFA Jean-Paul II - Denain

RNCP 35393 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35393>

Certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Date d'enregistrement : 15/03/2021

PROFIL POUR CE DIPLÔME

- **Public**

Cette formation en apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : personnes en situation de handicap ou sportifs de hauts niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que celles préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu en apprentissage.

- **Prérequis**

Ce diplôme est accessible aux titulaires du Bac Pro Métier de la Sécurité ou de tout autre Bac.

La possession de la carte professionnelle « Surveillance Humaine et Gardiennage » n'est pas obligatoire mais son absence peut être un frein à l'employabilité.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités : Le positionnement sur cette formation se fait via la plateforme Parcoursup ou retrait d'un dossier de candidature auprès de l'UFA ou sur le site internet. L'examen des candidatures se fera suite à des tests de positionnement et entretien de motivation. La signature d'un contrat d'apprentissage est impérative.

Début de la prochaine session : lundi 19 août 2024

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le titulaire du BTS MOS sera capable de :

- Participer à l'organisation du service dans lequel il évolue
- Participer à la gestion administrative et juridique du personnel
- Créer et pérenniser la relation avec les clients, la hiérarchie et les partenaires institutionnels
- Proposer et préparer une prestation de sécurité dans le respect de la démarche qualité, de traçabilité et de la protection des données

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Accès direct à l'emploi : Chef de secteur, chef de site, Chef d'équipe, Assistant d'exploitation, ...

Concours de la fonction publique : gendarmerie, police, concours SPPO, ...

Poursuite d'étude : Licence pro (ex : licence pro sécurité des biens et des personnes.), Licence management des organisations, Prépa ATS (Adaptation Technicien Supérieur, Master.



ORGANISATION DE LA FORMATION

• Moyens et Méthodes pédagogiques

Pédagogie des scénarios avec mise en situation et missions réelles.

Accès aux équipements indispensables à la formation (Office 365), PC sécurisé, ...

Rythme : 2 jours en UFA 3 jours en entreprises + semaines complètes

• Modalités d'évaluation

Évaluation de l'acquisition des compétences : 4 examens blancs, rapports, devoirs, ...

Validation du diplôme par des épreuves ponctuelles en fin de formation (à partir de mai 2026)

• Validation

Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur en Management Opérationnel de la Sécurité (niveau 5)

Possibilité de valider un / plusieurs blocs de compétences en cas d'échec à l'examen

Équivalence :

Aucune équivalences vers d'autres certifications professionnelles.

• Nombre de participants

15 apprentis maximum par promotion

• Durée de la formation

2 ans, 1390 h en centre de formation (du 19 août 2024 au 15 juillet 2026).

• Tarifs de la formation

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage».

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Tarif annuel de la formation : 8 341 €

• Accessibilité handicap

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr.

VALEUR AJOUTÉE

UFA et sections à tailles humaines adossée à un établissement scolaire

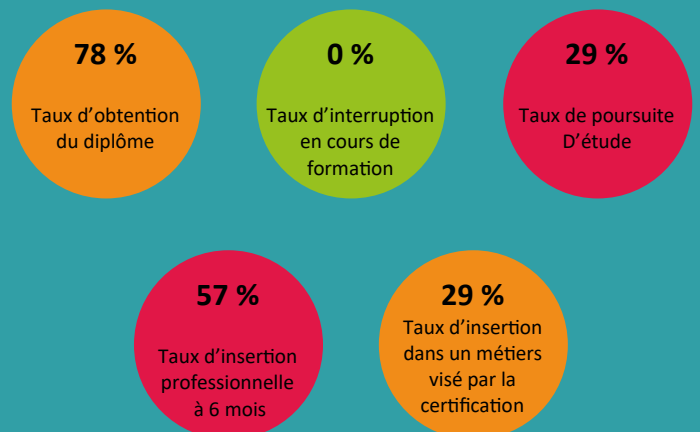
Locaux de qualité (plateaux techniques, salles de cours, ...)

Cantine, foyer des apprentis

Suivi personnalisé des apprentis

Enseignement catholique

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION



COORDONNÉES

• UFA Jean-Paul II

M Jean-François CLAUSEN

13, rue du Couvent – 59220 DENAIN

03.27.44.79.56 - ufa@jp2-denain.fr

<https://jp2-denain.fr>

• Experte mise en relation, service développement CFA du secteur

Mme Isabelle LEROUX

06.48.79.38.40 - isabelle.leroux@cfajeambosco.fr